Entente Régionale du Tournaisis
ASBL – n° d'entreprise : 0754.628.920
Rue Robert Delange, 92A – 7812 ATH (VSA)
secretariat@tt-ert.be
https://www.tt-ert.be

Bulletin officiel n°01-2425

23 août 2024

Assemblée Générale

Notre traditionnelle Assemblée Générale s'est déroulée le 19 juin dernier dans les locaux de la JPV Froidmont, afin de clôturer la saison 2023-2024.

La réunion a débuté par la traditionnelle allocution du Président, dont le résumé n'a pas pu être rédigé au moment de clôturer ce bulletin.

Le rapport du Secrétaire général a ensuite été présenté comme suit : 40 équipes (+2 par rapport à 2022-2023) participantes au Championnat pour 360 rencontres au calendrier ; 11 forfaits ont été enregistrés, pour un total de 349 matchs effectivement disputés.

En ce qui concerne le nombre d'affiliés, il est en légère augmentation (+11) pour un total de 240 affiliations, dont 199 joueurs ont effectivement disputé au moins une rencontre. 133 joueurs ont disputé *a minima* la moitié du Championnat.

Il faut également souligner (et féliciter) deux joueurs qui ont disputé les 18 rencontres de la saison : Christophe ROSENBAUM (AEC Tournai) et Ugolin DELANNAY (Maulde).

Enfin, 34 (+2) joueurs walk-over ont été renseignés sur les feuilles de match, dont une perte de qualification « accidentelle » à la JPV Froidmont-Maroc.

Un seul joueur a malheureusement été sanctionné pour infraction à l'article 26 (double appartenance), sur un total de 41 (+11) doubles affiliations.

Quatre tournois ont été organisés (dont les Championnats Individuels), auxquels ont participé 96 (+6) affiliés.

Le Trophée Maurice Dubois (ex-Coupe) a vu s'affronter 34 équipes (+11), soulignant le beau succès de l'ouverture à la FRBTT, pour un total de 237 joueurs dont 42 non-affiliés. 3 clubs de FRBTT sont venus se joindre à la compétition. En ERT, seul le club d'Allain n'a pas proposé d'équipe.

La finale, à l'image de la compétition, fut empreinte de fair-play. Maurice DUBOIS, notre ancien et regrété Secrétaire de l'Entente aurait probablement apprécié ce fait selon sa fille Emmanuelle, qui aura représenté à elle seule Wiers lors de la remise des prix.

Dernier point du rapport du Secrétaire, la journée de clôture a vu l'inscription de 50 joueurs (+20) au tournoi de doubles. Il souligne également l'excellent accueil du TTT Estaimpuis pour cette journée qui s'est déroulée sans accroc.

Au niveau des chiffres, le Trésorier présente un budget pour la saison en légère perte de 95,39€, mais propose en contrepartie un budget pour la saison prochaine en bonni prévisionnel de 220€.

Le comité a également été largement modifié comme suit :

- David SPILEERS remet sa démission au poste de vice-président. La seule candidature à son remplacement est celle de Fabrice LOUCHE ; elle est acceptée à l'unanimité (12 voix contre 0)

- Jean-Louis VERDY remet sa démission au poste de secrétaire général. Aucune candidature à son remplacement n'a été soumise. Christophe DELBECQ propose sa candidature spontanée à ce poste, qui est acceptée à l'unanimité après son entrée dans le conseil d'administration.

- Nicolas MARGERIN, François LOUCHEUR et Christophe DELBECQ proposent leur candidature spontanée afin d'entrer dans le conseil d'administration. Leur candidature est acceptée à l'unanimité (12 voix contre 0).

L'attribution des nouveaux rôles au sein du conseil d'administration sera communiquée lors de la prochaine Assemblée des Secrétaires.

Amendements au Règlement

Proposition n°1 (Conseil d'Administration)
Cette proposition a pour but d'éclaircir les notions d'affiliation et de qualification des joueurs

Art. 27 : Remplacement du texte ~~barré et grisé~~ par le texte en *italique et souligné.* Ajout du texte en **gras et souligné.**

Article 27. – Pour le 10 septembre au plus tard, chaque club fait parvenir au Secrétariat E.R.T., une liste de tous ses affiliés classés par ordre de force (Document n°2), selon le classement établi par la Commission des Classements. Une amende de 10 € est appliquée aux retardataires. (A.G. 1995).
Les fiches d'affiliation individuelles (Document n° 3 A et B), complètement remplies sont jointes à cette liste afin que la ~~qualification~~ *l'affiliation* des éléments soit effective pour la première journée de championnat ou pour le premier tournoi autorisé par l'E.R.T. A Classement égal (AG 2021), l'ordre des joueurs est libre. (A.G. 1995)
Les joueurs dont la fiche d'affiliation n'est pas jointe à la liste mais transmise au secrétariat, par leur club, au plus tard le lendemain de la première journée de championnat sont considérés comme qualifiés *affiliés* à partir de celle-ci. (A.G. 2014, 2022)
Un affilié est réputé qualifié dès lors qu'il a disputé au moins une rencontre du championnat précédent. A défaut, la qualification deviendra effective dès la journée de championnat au cours de laquelle il disputera effectivement sa première rencontre.
Tous les joueurs **qualifiés** avec un même classement se voient attribuer un indice de référence identique qui correspond à la place la plus basse dans la liste de force pour ce classement. Exemple : 4 classements identiques pour commencer la liste de force = indice de référence 4 pour les 4 joueurs (AG 2021)
[…]
Art. 30 : Remplacement du texte ~~barré et grisé~~ par le texte en *italique et souligné*
Article 30. – ~~Deux~~ *Trois* règles doivent être appliquées pour la sélection des éléments sur la liste de force d'un club : (AG 2021)
a) Un joueur ne peut être aligné qu'à une place plus haute ou égale que son indice de référence ; Exemple :

- Un joueur ayant un indice de référence 3 ne peut être aligné qu'en équipe A ;
- Un joueur ayant un indice de référence 7 ne peut être aligné qu'en équipe A, B ou à la 1ère place de l'équipe C ;
b) Le deuxième joueur d'une équipe doit être d'un indice de référence équivalent ou supérieur par rapport au premier joueur de l'équipe suivante ;
~~Pour l'application des règles ci-dessus, tout élément de la liste de force n'ayant disputé aucune rencontre du championnat précédent ne peut être pris en considération qu'à partir de la journée au cours de laquelle :~~
~~- il dispute effectivement son premier match ; (A.G. 1987)~~
~~- de plus, il ne pourra être déclaré « Walk Over » qu'après celle-ci. (A.G. 2015)~~
c) Un joueur non qualifié ne peut être déclaré « walk over ».

Amendement adopté à l'unanimité (12 voix contre 0)

Proposition n°2 (Conseil d'Administration)

Art. 33 a) : Remplacement du texte ~~barré et grisé~~ par le texte en *italique et souligné*
Ajout d'un point d) et e) (*en gras et souligné*)

Article 33. – En cas d'inobservation des prescriptions ci-dessus, les sanctions suivantes sont d'application :

a) Infraction à l'article 30 a :
~~L'équipe dans laquelle un joueur non qualifié est aligné perd, par forfait, tous les matches disputés dans la rencontre par le joueur fautif.~~
L'équipe dans laquelle un joueur est aligné à une place plus basse que celle permise par son indice de référence perd, par forfait, tous les matches disputés dans la rencontre par le joueur fautif.

b) Infraction à l'article 30 b :
Si le deuxième joueur d'une équipe est de classement inférieur au premier joueur de l'équipe suivante, les rencontres des deux joueurs sont perdues et le résultat modifié en conséquence.

Si le deuxième joueur d'une équipe est moins bien placé que le deuxième de l'équipe suivante, les deux équipes perdent leur rencontre par forfait. (A.G. 1990)

~~c) Infraction à l'article 32 :~~
~~Au cas où l'ordre des joueurs ne correspond pas à la liste de force, une amende de 1,25 €. est infligée au club responsable.~~

c) *Infraction à l'article 30c :*
L'équipe dans laquelle est déclaré « walk over » un joueur non qualifié perd la rencontre par forfait

d) Infraction à l'article 32 :
Au cas où l'ordre des joueurs ne correspond pas à la liste de force, une amende de 1,25 € est infligée au club responsable

e) L'équipe dans laquelle est aligné un joueur non qualifié perd, par forfait, tous les matchs disputés dans la rencontre par ledit joueur.

Amendement adopté à l'unanimité (12 voix contre 0)

Proposition n°3 (Conseil d'Administration)

Art. 24 : Remplacement du texte ~~barré et grisé~~ par le texte en *italique et souligné*

Article 24. – Un joueur ne peut défendre que les couleurs du Club auquel il est régulièrement affilié.
~~S'il s'inscrit après le début du championnat, il peut participer à l'interclubs dès que son affiliation est communiquée officiellement aux clubs par mail ou papier. (A.G. 2019)~~

S'il s'inscrit après le début du championnat, sa fiche d'affiliation dûment complétée doit être transmise au Secrétariat général par mail.
Son affiliation prendra effet à la date d'envoi du mail.

Il peut participer à l'interclubs dès que son affiliation est communiquée officiellement aux clubs par mail ou papier.

Toutefois, un joueur dont l'affiliation prend effet après la première journée des matches retour (A.G. 1992) ne peut plus être aligné dans le championnat en cours, sauf s'il est Non-Classé et n'a jamais été affilié à aucune Fédération. (A.G. 1988)

Amendement adopté à 11 voix contre 1

Proposition n°4 (TTT Estaimpuis)

Art. 26 : Remplacement du texte ~~barré et grisé~~ par le texte en *italique et souligné*

Article 26. – Tout joueur appartenant à la F.R.B.T.T. ou de toute autre Fédération est autorisé à participer au Championnat E.R.T., à condition de ~~disputer la moitié (A.G. 2018) des matches du Championnat entier~~ *participer à 7 rencontres (championnat ou tournoi)*, sauf s'il est âgé de moins de 16 ans au 1er juillet de la saison sportive et que son classement E.R.T. est NCl ou E. (A.G. 2017).

Le joueur doit être affilié avant la troisième journée de championnat et doit participer à au moins ~~quatre~~ *trois* rencontres (championnat ou tournoi) du premier tour. (A.G. 2018).

Amendement rejeté à 5 voix contre 7

Proposition n°5 (TS Maulde)

Art. 26 : Remplacement du texte ~~barré et grisé~~ par le texte en *italique et souligné*

Tout joueur appartenant à la F.R.B.T.T. ou de toute autre Fédération est autorisé à participer au Championnat E.R.T., à condition de disputer ~~la moitié~~ *le tiers* (A.G. 2018) des matches du Championnat entier, sauf s'il est agé de moins de 16 ans au 1er juillet de la saison sportive et que son classement E.R.T. est NCl ou E. (A.G. 2017).

Le joueur doit être affilié avant la troisième journée de championnat et doit participer à au moins ~~quatre~~ *trois* rencontres du premier tour. (A.G. 2018).

Amendement adopté à 8 voix contre 4

Transferts

Trois transferts sont parvenus auprès de la Commission des Transfert, avant la date limite du 15 juin :

Matricule - Nom	De	Vers
(9) PREVOT Laurent	AEC Tournai	JPV Froidmont-Maroc
(1083) BOUDRY Océane	JPV Froidmont	TTT Estaimpuis
(742) LEMAIRE Philippe	P. Froyennes	AEC Tournai

Pour rappel, les transferts de second ordre peuvent encore être transmis au plus tard le 10 septembre.

Trophée Maurice Dubois

La formule adoptée lors de la saison précédente sera reconduite.

Sur base des remarques des participants de la précédente édition, le Comité d'Administration a décidé le retour à 2 sets gagnants de 21 points pour la saison 2024-2025. Les anciennes feuilles d'arbitrage, prévues pour un maximum de 5 sets par match, pourront quand même être utilisées.

Les détails de la compétition seront communiqués lors de l'Assemblée des Secrétaires.

Assemblée des Secrétaires

L'Assemblée des Secrétaires aura lieu le 06 septembre 2024 à 19h30 dans les locaux du **TT Don Bosco**.

Les documents indispensables à la bonne préparation de la saison sont joints au présent bulletin.

Appel à candidature

Les candidats à l'organisation des **Championnats individuels** (22/03) et à la **Journée de clôture** (24/05) peuvent d'ores et déjà se manifester auprès du Secrétariat : secretariat@tt-ert.be

ERT - AGENDA - SAISON 2024-2025

DATES	FRBTT	ACTIVITES	REMARQUES
V./ 06-09-2024		Assemblée des Secrétaires	TT Don Bosco
S./ 07-09-2024		--	
S./ 14-09-2024	J.01	Tournoi - JPV Froidmont	
S./ 21-09-2024	J.02	Journée n°01	
S./ 28-09-2024	J.03	Journée n°02	
S./ 05-10-2024	J.04	Journée n°03	
S./ 12-10-2024	A/R	Journée n°04	
S./ 19-10-2024	J.05	--	Congé d'automne (début)
S./ 26-10-2024	J.06	--	
S./ 02-11-2024	A/R	Tournoi - TS Maulde	Congé d'automne (fin)
S./ 09-11-2024	J.07	Journée n°05	
S./ 16-11-2024	J.08	Journée n°06	
S./ 23-11-2024	J.09	Journée n°07	
S./ 30-11-2024	J.10	Journée n°08	
S./ 07-12-2024	J.11	Journée n°09	
S./ 14-12-2024	A/R	Trophée Maurice Dubois - 1/32	
S./ 21-12-2024	A/R	--	Vacances d'hiver (début)
S./ 28-12-2024	--	--	
S./ 04-01-2025	A/R	Trophée Maurice Dubois - 1/16	Vacances d'hiver (fin)
S./ 11-01-2025	J.12	Journée n°10	
S./ 18-01-2025	J.13	Journée n°11	
S./ 25-01-2025	J.14	Journée n°12	
S./ 01-02-2025	A/R	Trophée Maurice Dubois - 1/8	
S./ 08-02-2025	J.15	Journée n°13	
S./ 15-02-2025	J.16	Journée n°14	
S./ 22-02-2025	J.17	Journée n°15	Congé de détente (début)
S./ 01-03-2025	--	Trophée Maurice Dubois - 1/4	
S./ 08-03-2025	J.18	---	Congé de détente (fin) - Carnaval Tournai
S./ 15-03-2025	J.19	--	
S./ 22-03-2025	A/R	Championnats Individuels	
S./ 29-03-2025	J.20	Journée n°16	
S./ 05-04-2025	J.21	Journée n°17	
S./ 12-04-2025	J.22	Journée n°18	
S./ 19-04-2025	--	Trophée Maurice Dubois - 1/2	Pâques
S./ 26-04-2025	T.F.	--	Vacances de printemps (début)
S./ 03-05-2025	T.F.	--	
S./ 10-05-2025	--	--	Vacances de printemps (fin)
S./ 17-05-2025	--	--	
S./ 24-05-2025	--	Journée de clôture	
S./ 31-05-2025	--	--	WE Ascension
S./ 07-06-2025	--	--	WE Pentecôte
S./ 14-06-2025	--	--	
V./ 20-06-2025	--	Assemblée Générale	
S./ 21-06-2025	--	--	
S./ 28-06-2025	--	--	

E.R.T - Calendrier préparatoire - Saison 2024-2025

Division I - 18h00

Don Bosco A
Froyennes A
Allain A
Wiers A
Vaulx A
Froidmont A
Froidmont B
Maulde A
Froyennes B
Froyennes C

J.01	***19h00***	Vaulx A	-	Don Bosco A	18h00	**J.10**
21-sept	18h00	Froyennes B	-	Froyennes A	18h00	11-janv
	19h00	Maulde A	-	Allain A	18h00	
	18h00	Froidmont B	-	Wiers A	18h00	
	18h00	Froyennes C	-	Froidmont A	18h00	
J.02	***19h00***	Vaulx A	-	Allain A	18h00	**J.11**
28-sept	18h00	Froidmont A	-	Froyennes A	18h00	18-janv
	18h00	Don Bosco A	-	Froidmont B	18h00	
	19h00	Maulde A	-	Froyennes C	18h00	
	18h00	Wiers A	-	Froyennes B	18h00	
J.03	18h00	Don Bosco A	-	Froyennes B	18h00	**J.12**
05-oct	18h00	Froyennes A	-	Maulde A	***19h00***	25-janv
	18h00	Allain A	-	Froidmont B	***17h00***	
	18h00	Froidmont A	-	Wiers A	18h00	
	18h00	Froyennes C	-	Vaulx A	***19h00***	
J.04	18h00	Allain A	-	Froidmont A	***19h00***	**J.13**
12-oct	18h00	Wiers A	-	Froyennes C	18h00	08-févr
	18h00	Froyennes A	-	Froidmont B	18h00	
	19h00	Maulde A	-	Don Bosco A	18h00	
	18h00	Froyennes B	-	Vaulx A	***19h00***	
J.05	18h00	Don Bosco A	-	Froyennes C	18h00	**J.14**
09-nov	18h00	Froyennes A	-	Allain A	18h00	15-févr
	19h00	Vaulx A	-	Wiers A	18h00	
	18h00	Froidmont B	-	Froidmont A	18h00	
	18h00	Froyennes B	-	Maulde A	***19h00***	
J.06	18h00	Wiers A	-	Don Bosco A	18h00	**J.15**
16-nov	***19h00***	Vaulx A	-	Froyennes A	18h00	22-févr
	19h00	Froidmont B	-	Froyennes B	18h00	
	18h00	Froidmont A	-	Maulde A	***19h00***	
	18h00	Froyennes C	-	Allain A	18h00	
J.07	18h00	Froyennes A	-	Don Bosco A	18h00	**J.16**
23-nov	18h00	Allain A	-	Wiers A	18h00	29-mars
	18h00	Froidmont A	-	Vaulx A	***19h00***	
	19h00	Maulde A	-	Froidmont B	18h00	
	18h00	Froyennes C	-	Froyennes B	18h00	
J.08	18h00	Don Bosco A	-	Froidmont A	18h00	**J.17**
30-nov	18h00	Froyennes A	-	Froyennes C	18h00	05-avr
	19h00	Maulde A	-	Wiers A	18h00	
	18h00	Froidmont B	-	Vaulx A	***19h00***	
	18h00	Froyennes B	-	Allain A	18h00	
J.09	18h00	Allain A	-	Don Bosco A	18h00	**J.18**
07-déc	18h00	Wiers A	-	Froyennes A	18h00	12-avr
	18h00	Froidmont B	-	Froyennes C	18h00	
	19h00	Vaulx A	-	Maulde A	***19h00***	
	18h00	Froyennes B	-	Froidmont A	18h00	

E.R.T - Calendrier préparatoire - Saison 2024-2025

Division II - 18h00

Anvaing A
Wiers B
Rumes A
Maulde B
AEC Tournai A
Lamain A
Estaimpuis A
Anvaing B
Rumes B
Froyennes D

J.01	18h00	AEC Tournai A	-	Anvaing A	18h00	**J.10**
21-sept	18h00	Rumes B	-	Wiers B	18h00	11-janv
	18h00	Rumes A	-	Anvaing B	18h00	
	19h00	Maulde B	-	Estaimpuis A	18h00	
	18h00	Lamain A	-	Froyennes D	18h00	
J.02	18h00	AEC Tournai A	-	Rumes A	18h00	**J.11**
28-sept	18h00	Wiers B	-	Lamain A	18h00	18-janv
	18h00	Estaimpuis A	-	Anvaing A	18h00	
	18h00	Froyennes D	-	Anvaing B	18h00	
	19h00	Maulde B	-	Rumes B	18h00	
J.03	18h00	Anvaing A	-	Rumes A	18h00	**J.12**
05-oct	18h00	Anvaing B	-	Wiers B	18h00	25-janv
	18h00	Rumes B	-	Estaimpuis A	18h00	
	18h00	Lamain A	-	Maulde B	***19h00***	
	18h00	Froyennes D	-	AEC Tournai A	18h00	
J.04	18h00	Rumes A	-	Lamain A	18h00	**J.13**
12-oct	***19h00***	Maulde B	-	Froyennes D	18h00	08-févr
	18h00	Wiers B	-	Estaimpuis A	18h00	
	18h00	Anvaing B	-	Anvaing A	18h00	
	18h00	AEC Tournai A	-	Rumes B	18h00	
J.05	18h00	Anvaing A	-	Froyennes D	18h00	**J.14**
09-nov	18h00	Rumes A	-	Wiers B	18h00	15-févr
	18h00	AEC Tournai A	-	Maulde B	***19h00***	
	18h00	Estaimpuis A	-	Lamain A	18h00	
	18h00	Rumes B	-	Anvaing B	18h00	
J.06	***19h00***	Maulde B	-	Anvaing A	18h00	**J.15**
16-nov	18h00	Wiers B	-	AEC Tournai A	18h00	22-févr
	18h00	Estaimpuis A	-	Rumes B	18h00	
	18h00	Lamain A	-	Anvaing B	18h00	
	18h00	Froyennes D	-	Rumes A	18h00	
J.07	18h00	Anvaing A	-	Wiers B	18h00	**J.16**
23-nov	18h00	Rumes A	-	Maulde B	***19h00***	29-mars
	18h00	AEC Tournai A	-	Lamain A	18h00	
	18h00	Anvaing B	-	Estaimpuis A	18h00	
	18h00	Froyennes D	-	Rumes B	18h00	
J.08	18h00	Lamain A	-	Anvaing A	18h00	**J.17**
30-nov	18h00	Wiers B	-	Froyennes D	18h00	05-avr
	19h00	Maulde B	-	Anvaing B	18h00	
	18h00	Estaimpuis A	-	AEC Tournai A	18h00	
	18h00	Rumes B	-	Rumes A	18h00	
J.09	18h00	Anvaing A	-	Rumes A	18h00	**J.18**
07-déc	18h00	Wiers B	-	Maulde B	***19h00***	12-avr
	18h00	Estaimpuis A	-	Froyennes D	18h00	
	18h00	Anvaing B	-	AEC Tournai A	18h00	
	18h00	Rumes B	-	Lamain A	18h00	

E.R.T - Calendrier préparatoire - Saison 2024-2025

Division III - 15h00

Lamain B
Rumes C
Maulde C
Froidmont C
Froidmont D
Estaimpuis B
Maulde D
Froyennes E
Froidmont E
AEC Tournai B

J.01	15h00	Lamain B	-	Froidmont D	15h00	**J.10**
21-sept	15h00	Rumes C	-	Froidmont E	15h00	11-janv
	15h00	Froyennes E	-	Maulde C	15h00	
	15h00	Froidmont C	-	Maulde D	15h00	
	15h00	Estaimpuis B	-	AEC Tournai B	15h00	
J.02	15h00	Froidmont D	-	Maulde C	15h00	**J.11**
28-sept	15h00	Estaimpuis B	-	Rumes C	15h00	18-janv
	15h00	Maulde D	-	Lamain B	15h00	
	15h00	AEC Tournai B	-	Froyennes E	15h00	
	15h00	Froidmont E	-	Froidmont C	15h00	
J.03	15h00	Lamain B	-	Froidmont E	15h00	**J.12**
05-oct	15h00	Rumes C	-	Froyennes E	15h00	25-janv
	15h00	Maulde C	-	Maulde D	15h00	
	16h00	Froidmont C	-	Estaimpuis B	15h00	
	15h00	Froidmont D	-	AEC Tournai B	15h00	
J.04	15h00	Estaimpuis B	-	Maulde C	15h00	**J.13**
12-oct	15h00	AEC Tournai B	-	Froidmont C	**14h00**	08-févr
	15h00	Maulde D	-	Rumes C	15h00	
	15h00	Froyennes E	-	Lamain B	15h00	
	15h00	Froidmont E	-	Froidmont D	15h00	
J.05	15h00	Lamain B	-	AEC Tournai B	15h00	**J.14**
09-nov	15h00	Maulde C	-	Rumes C	15h00	15-févr
	15h00	Froidmont D	-	Froidmont C	15h00	
	15h00	Estaimpuis B	-	Maulde D	15h00	
	15h00	Froidmont E	-	Froyennes E	15h00	
J.06	15h00	Froidmont C	-	Lamain B	15h00	**J.15**
16-nov	15h00	Rumes C	-	Froidmont D	15h00	22-févr
	15h00	Maulde D	-	Froidmont E	15h00	
	15h00	Froyennes E	-	Estaimpuis B	15h00	
	15h00	AEC Tournai B	-	Maulde C	15h00	
J.07	15h00	Rumes C	-	Lamain B	15h00	**J.16**
23-nov	15h00	Froidmont C	-	Maulde C	15h00	29-mars
	15h00	Estaimpuis B	-	Froidmont D	15h00	
	15h00	Maulde D	-	Froyennes E	15h00	
	15h00	Froidmont E	-	AEC Tournai B	15h00	
J.08	15h00	Lamain B	-	Estaimpuis B	15h00	**J.17**
30-nov	15h00	AEC Tournai B	-	Rumes C	15h00	05-avr
	15h00	Froyennes E	-	Froidmont C	15h00	
	15h00	Froidmont D	-	Maulde D	15h00	
	15h00	Maulde C	-	Froidmont E	15h00	
J.09	15h00	Maulde C	-	Lamain B	15h00	**J.18**
07-déc	15h00	Froidmont C	-	Rumes C	15h00	12-avr
	15h00	Maulde D	-	AEC Tournai B	15h00	
	15h00	Froyennes E	-	Froidmont D	15h00	
	15h00	Froidmont E	-	Estaimpuis B	15h00	

E.R.T - Calendrier préparatoire - Saison 2024-2025

Division IV - 15h00

Anvaing C
Froyennes F
Maulde E
Rumes D
Froyennes G
Estaimpuis C
AEC Tournai C
Froidmont F
Don Bosco B
Estaimpuis D

J.01	15h00	Froyennes G	-	Anvaing C	15h00	**J.10**
21-sept	15h00	Don Bosco B	-	Froyennes F	15h00	11-janv
	15h00	Maulde E	-	Froidmont F	15h00	
	15h00	AEC Tournai C	-	Rumes D	15h00	
	15h00	Estaimpuis D	-	Estaimpuis C	15h00	
J.02	15h00	Froyennes G	-	Maulde E	15h00	**J.11**
28-sept	15h00	Froyennes F	-	Estaimpuis C	15h00	18-janv
	15h00	AEC Tournai C	-	Anvaing C	15h00	
	15h00	Froidmont F	-	Estaimpuis D	15h00	
	15h00	Rumes D	-	Don Bosco B	15h00	
J.03	15h00	Anvaing C	-	Don Bosco B	15h00	**J.12**
05-oct	15h00	Froyennes F	-	Froidmont F	15h00	25-janv
	15h00	Maulde E	-	AEC Tournai C	15h00	
	15h00	Estaimpuis C	-	Rumes D	15h00	
	15h00	Estaimpuis D	-	Froyennes G	15h00	
J.04	15h00	Maulde E	-	Estaimpuis C	15h00	**J.13**
12-oct	15h00	Rumes D	-	Estaimpuis D	15h00	08-févr
	15h00	AEC Tournai C	-	Froyennes F	15h00	
	15h00	Anvaing C	-	Froidmont F	15h00	
	15h00	Froyennes G	-	Don Bosco B	15h00	
J.05	15h00	Estaimpuis D	-	Anvaing C	15h00	**J.14**
09-nov	15h00	Froyennes F	-	Maulde E	15h00	15-févr
	15h00	Froyennes G	-	Rumes D	15h00	
	15h00	Estaimpuis C	-	AEC Tournai C	15h00	
	15h00	Don Bosco B	-	Froidmont F	15h00	
J.06	15h00	Rumes D	-	Anvaing C	15h00	**J.15**
16-nov	15h00	Froyennes F	-	Froyennes G	15h00	22-févr
	15h00	AEC Tournai C	-	Don Bosco B	15h00	
	15h00	Froidmont F	-	Estaimpuis C	15h00	
	15h00	Maulde E	-	Estaimpuis D	15h00	
J.07	15h00	Anvaing C	-	Froyennes F	15h00	**J.16**
23-nov	15h00	Maulde E	-	Rumes D	15h00	29-mars
	15h00	Estaimpuis C	-	Froyennes G	15h00	
	15h00	Froidmont F	-	AEC Tournai C	15h00	
	15h00	Don Bosco B	-	Estaimpuis D	15h00	
J.08	15h00	Estaimpuis C	-	Anvaing C	15h00	**J.17**
30-nov	15h00	Estaimpuis D	-	Froyennes F	15h00	05-avr
	15h00	Rumes D	-	Froidmont F	15h00	
	15h00	Froyennes G	-	AEC Tournai C	15h00	
	15h00	Don Bosco B	-	Maulde E	15h00	
J.09	15h00	Anvaing C	-	Maulde E	15h00	**J.18**
07-déc	15h00	Froyennes F	-	Rumes D	15h00	12-avr
	15h00	AEC Tournai C	-	Estaimpuis D	15h00	
	15h00	Froidmont F	-	Froyennes G	15h00	
	15h00	Estaimpuis C	-	Don Bosco B	15h00	

Document N°2

ERT – TENNIS DE TABLE
Liste des joueurs par ordre de force
Saison ..... / .....

Dénomination du Club : .....

1	2	Nom et Prénom	3	4
	01			
	02			
	03			
	04			
	05			
	06			
	07			
	08			
	09			
	10			
	11			
	12			
	13			
	14			
	15			
	16			
	17			
	18			
	19			
	20			
	21			
	22			
	23			
	24			
	25			

Le responsable du Club (Président ou secrétaire)
Date, nom et signature :

1 : Matricule (indiquer « nouveau » pour une première affiliation en E.R.T.)
2 : Numéro d'affiliation
3 : Indice de classement individuel
4 : Numéro de Registre National (à défaut : date de naissance)

Remarque : ce document doit parvenir au secrétariat E.R.T. **pour le 10 septembre**.

Document N°2

ERT – TENNIS DE TABLE
Liste des joueurs par ordre de force
Saison ..... / .....

Dénomination du Club : .....

1	2	Nom et Prénom	3	4
	26			
	27			
	28			
	29			
	30			
	31			
	32			
	33			
	34			
	35			
	36			
	37			
	38			
	39			
	40			
	41			
	42			
	43			
	44			
	45			
	46			
	47			
	48			
	49			
	50			

Le responsable du Club (Président ou secrétaire)
Date, nom et signature :

1 : Matricule (indiquer « nouveau » pour une première affiliation en E.R.T.)
2 : Numéro d'affiliation
3 : Indice de classement individuel
4 : Numéro de Registre National (à défaut : date de naissance)

Remarque : ce document doit parvenir au secrétariat E.R.T. **pour le 10 septembre**.

Document N°3A

Version 2024

ERT – TENNIS DE TABLE
Fiche d'affiliation individuelle
Saison ..... / .....

Renseignements concernant le joueur *Veuillez compléter les informations en majuscules*	
Matricule : **(pour une première affiliation en E.R.T, indiquer « Nouveau »)**	.....
Nom et prénom :	.....
Adresse : **(Rue, n°, code postal et localité)**	..... **CP :** ..... **Localité :** .....
Email (en majuscules) :	..... @ .....
Date de naissance :	..... / ..... / .....
Numéro de Registre National :	.... - ....

Antécédents en ERT (1)

Dernier club : ..... (indiquer ***débutant*** si c'est le cas)

Indice de classement : ....., **durant la saison** ..... / .....

(1) Article 27 : Chaque affilié est tenu d'indiquer le classement dont il bénéficie, ou a bénéficié […] sous peine d'une suspension de quatre journées de championnat.

Je soussigné(e), ... **demande mon affiliation pour la saison** ..... / ..... **au sein du club** .....

Je déclare avoir pris connaissance des Statuts et Règlements de l'Entente Régionale du Tournaisis.

En cas d'affiliation dans une autre fédération de tennis de table, je m'engage à compléter immédiatement le document n°3A/bis (2).

Date et signature du joueur :
(ou de son représentant légal s'il a moins de 18 ans)

..... / ..... / .....

Date et signature du responsable du club :
(secrétaire ou président)

..... / ..... / .....

*(2) Article 26 : Tout joueur appartenant à la F.R.B.T.T. ou de toute autre Fédération est autorisé à participer au Championnat E.R.T., à condition de disputer **le tiers (6)** des matchs du Championnat entier, sauf s'il est âgé de moins de 16 ans au 1er juillet de la saison sportive et que son classement E.R.T. est NCl ou E. Le joueur doit être affilié avant la **troisième** journée de championnat et doit participer à au moins **trois** rencontres du premier tour. En cas d'inobservation de ces points, l'équipe dans laquelle est aligné un joueur provenant d'une autre fédération perd la rencontre par forfait et est pénalisée d'une amende de 3,75 €.*

NOTE : Le document N°3A concerne les demandeurs qui ne sont pas soumis aux règles de DOUBLE APPARTENANCE.
TOUTES les cases doivent être CORRECTEMENT et ENTIEREMENT complétées.

Formulaire pour les **doubles appartenances** | **Document N°3A/bis**

ERT – TENNIS DE TABLE
Fiche d'affiliation individuelle
Saison ..... / .....

Version 2024

Renseignements concernant le joueur

Veuillez compléter les informations en majuscules

Matricule : **(pour une première affiliation en E.R.T, indiquer « Nouveau »)**	.....
Nom et prénom :	.....
Adresse : **(Rue, n°, code postal et localité)**	....
Email :	..... @ .....
Date de naissance :	..... / ..... / .....
Numéro de Registre National :	.... - ....

Antécédents en ERT [1]

Dernier club : ..... (indiquer ***nouveau*** si c'est le cas)

Indice de classement : ....., **durant la saison** ..... / .....

(1) Article 27 : Chaque affilié est tenu d'indiquer le classement dont il bénéficie, ou a bénéficié […] sous peine d'une suspension de quatre journées de championnat.

Double appartenance [2]

Je figurerai aussi pour la saison ..... / ..... **dans l'effectif d'un autre club dénommé :** ..... **appartenant à la fédération suivante :** FRBTT / FFT / FROTTBF / autre : ..... **avec le classement :** .....

*(2) Article 26 : Tout joueur appartenant à la F.R.B.T.T. ou de toute autre Fédération est autorisé à participer au Championnat E.R.T., à condition de disputer **6 matchs** du Championnat entier, sauf s'il est âgé de moins de 16 ans au 1er juillet de la saison sportive et que son classement E.R.T. est NCl ou E. Le joueur doit être affilié avant la **troisième** journée de championnat et doit participer à au moins **trois** rencontres du premier tour. En cas d'inobservation de ces points, l'équipe dans laquelle est aligné un joueur provenant d'une autre fédération perd la rencontre par forfait et est pénalisée d'une amende de 3,75 €.*

Je soussigné(e), ... **demande mon affiliation pour la saison** ..... / ..... **au sein du club** .....

Je déclare avoir pris connaissance des Statuts et Règlements de l'Entente Régionale du Tournaisis et en accepte la stricte application.

Date et signature du joueur :
(ou de son représentant légal s'il a moins de 18 ans)

..... / ..... / .....

Date et signature du responsable du club :
(secrétaire ou président)

..... / ..... / .....

NOTE : Ce document n°3A/bis concerne les demandeurs soumis aux règles de **DOUBLE APPARTENANCE**.
TOUTES les cases doivent être CORRECTEMENT et ENTIEREMENT complétées.

Document N°8

ERT – TENNIS DE TABLE
Modification de classement individuel
Saison ..... / .....

Présentation de la demande :

Nom et prénom du joueur : .....

Affilié au club : .....

Modification demandée : .....

Justification : .....

.....

.....

.....

Date et signatures :

Le joueur

Le Président ou le Secrétaire du Club

Décision de la Commission des classements :

☐ Modification refusée

☐ Modification accordée sous réserve que :

1) La justification de la demande soit impérativement respectée et ce pendant toute la durée du Championnat pour lequel la demande a été introduite.
2)

Pour la Commission des classements,
La Présidente (ou son délégué) :

(date et signature)

<u>Remarques</u> : Dans la mesure où les résultats du joueur le justifient, une modification peut être accordée, dans les conditions suivantes :
- **Uniquement pour la saison en cours,**
- **Seulement à la hausse et d'un seul degré,**
- **Pour des raisons particulières : problème de transport, convenance personnelle, reconduction d'une équipe de la saison précédente, …**

<u>Remarque</u> : ce document doit parvenir, en deux exemplaires, à la Présidente de la Commission des Classements **<u>pour le 10 septembre au plus tard</u>**.